



**PREFECTURE**

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet  
et de la communication  
interministérielle

Rodez, le 19 mars 2014

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Allègement des formalités de présentation de titre d'identité  
pour voter dans les petites communes**

Un décret modifiant le décret du 18 octobre 2013 portant application de la loi du 17 mai 2013 sur les élections locales va être publié au Journal Officiel de demain.

Afin de favoriser la participation électorale dans les petites communes, ce décret supprime la nécessité de présenter un titre d'identité pour prendre part au scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

*Contacts presse : Bureau du cabinet et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.37 - [communication@aveyron.gouv.fr](mailto:communication@aveyron.gouv.fr)*